

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1^{ère} part fiscale	15 856 €	19 200 €	26 004 €
1 ^{er} quart de part	1 968 €	2 572 €	3 471 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 711 €	2 237 €	3 471 €
1 ^{ère} demi-part	3 935 €	5 144 €	6 941 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^{ème}	3 422 €	4 474 €	6 941 €

CSG : contribution sociale généralisée

CRDS : contribution à la réduction de la dette sociale

CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie